

SEANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix avril à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre SOLON, Maire.

Date de convocation : 3 avril 2018

PRESENTS : Pierre SOLON, Daniel ROUSSINEAU, Michelle DAGUET, Nicolas JANSSEN, Marie-Christine DIETSCH, Christophe TISSIER, Frédérique LAUNAY, Laurence LUSSEAU, Agnès FRADET, Sonia BROSSE, Aurélien LEMOINE, Jérôme BRILLARD, Judicaël BERTIN, Marie-Laure NIEAUX.

ABSENTE : Sylvie BRANSOLLE

SECRETAIRE : Aurélien LEMOINE

Lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé.

VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Lors d'un vote à main levée, 5 conseillers s'opposent à une quelconque augmentation des taux.

Une augmentation est donc actée, un vote à main levée se poursuit pour les autres taxes

Une majorité se dégage pour une augmentation de 0.25 portant la taxe d'habitation à 16.25 % , le foncier bâti à 28.50 % et un maintien du foncier non bâti à 46 %.

Taxe d'habitation : 16.25 %

Taxe foncière bâti : 28.50 %

Taxe foncière sur le non bâti : 46 %

SALLE MULTISPORTS

Point sur les travaux : trois murs sont montés, les fenêtres vont bientôt être posées. Il n'y a pas de retard dans le planning.

La haie de cyprès entre le terrain de tennis et le terrain de football va être supprimée et dessouchée et remplacée par une haie verte ou un filet « brise-vent »

Le terrain de bicross et les terrains de pétanque devraient être faits dès que le dossier de demande de subvention au titre du contrat de ruralité sera déclaré complet par la préfecture.

Pour information, les cabines hautes à Monthenry et rue de la Secrétainerie vont être supprimées. Le SIDELC va donc enfouir le réseau jusqu'au Clos des Ilôts et prolonger cet enfouissement du côté opposé à la salle multisports pour justement la desservir.

CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTISPORTS : AVENANT AVEC L'ENTREPRISE G2C

Les Conseillers Municipaux acceptent le devis présenté par l'entreprise G 2 C ZA de la Garenne 41100 ST FIRMIN DES PRES pour un montant de 8 000.80 € HT, soit 9 600 ,96 € TTC.

DEMANDE DE SUBVENTION AU SIDELC POUR UNE EXTENSION DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE 34

Les Conseillers Municipaux prennent connaissance de l'estimation du SIDELC destinée à éclairer le parking situé face à la salle multisports.

Cette estimation qui s'élève à 13 091.80 € HT peut être subventionnée à 40 % par le SIDELC.

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à ces travaux et sollicitent une subvention à hauteur de 40 % auprès du SIDELC.

Ils sollicitent également une subvention pour les trois points lumineux qui seront implantés.

Dans un souci de sécurité notamment pour les enfants de l'école qui viendront faire du sport, il serait souhaitable qu'il y ait un passage piéton. Monsieur SOLON en fera la demande écrite auprès de M. PILLEFER.

DENOMINATION DE LA SALLE

Après un tour de table, il est décidé dans un premier temps d'appeler la salle ESPACE LOISIRS (4 conseillers votent contre) mais d'y adjoindre un nom.

Monsieur SOLON énumère une à une les propositions :

Détente : 1 voix

Rencontre : 1 voix

Des grenouilles : 1 voix

Léopard d'or : 0 voix

La Paillère : 7 voix

La salle s'appellera donc « ESPACE LOISIRS LA PAILLERE »

Pour la construction, un chêne avait été abattu, plusieurs idées sont lancées pour l'utiliser : totem à l'extérieur, sièges en bois, bar en bois.

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR LA COMMUNE DE PEZOU

Monsieur SOLON présente le projet d'implantation, par la société Val de Loire Fibre, d'un local NRO (nœud de raccordement optique) au 22, rue de la Secrétaire et de l'installation de deux armoires dites PM (point de mutualisation) la première route de Renay à côté du terrain de football et la seconde sur le trottoir au 16, rue de Vendôme.

Les Conseillers Municipaux sont favorables à la cession de 55 m² de la parcelle communale cadastrée A 421 à VAL DE LOIRE FIBRE 37 A allée des Pins 41000 BLOIS

Pour l'euro symbolique

à condition d'en végétaliser le périmètre

et à sa rétrocession par la suite (au bout de 25 ans)

COMMUNICATION ET CULTURE

Les cérémonies à venir : le 8 mai à 11 heures 30, le sprint photo le 21 avril et le concert de la chorale O les chœurs le 22 avril.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur SOLON informe que le Procureur a émis un avis favorable à la célébration des mariages à titre exceptionnel dans la salle Paul Martinet.

Christophe TISSIER demande où en est l'implantation d'une Eglise presbytérienne, Pierre SOLON lui répond que l'on ne parle plus du projet, et qu'il va se renseigner.

Jérôme BRILLARD demande quand auront lieu les réunions de quartier ? Pierre SOLON lui répond que raisonnablement vu les délais, elles seront programmées en septembre. Il évoque la future position de l'abri-bus à Chicheray.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 10.

Le Maire, Pierre Solon